

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES GÉNÉRALE DE LA 19^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ

La 37^{ème} session du COMCEC a convenu de la "Fourniture d'une assistance sociale efficace et autonomisation socio-économique à la lumière de la pandémie de la COVID-19 dans les pays membres de l'OCI" comme thème de la Session d'échange de vues lors de la 38^{ème} session du COMCEC et a demandé au Groupe de travail sur l'allègement de la pauvreté (GTAP) du COMCEC de formuler des recommandations politiques concrètes sur ce sujet et de les présenter à la 38^{ème} session ministérielle du COMCEC. Outre les questions liées à la prestation de cette assistance sociale pendant la pandémie de COVID-19, le GTAP a également examiné les défis et les options politiques possibles liés au passage à des systèmes intégrés de suivi et d'information dans la fourniture de l'assistance sociale. Dans ce cadre, le Groupe de travail a proposé les défis et problèmes suivants ainsi que des recommandations pour faciliter l'adoption de systèmes intégrés pour les pays Membres de l'OCI pour leur soumission à la 38^{ème} Session ministérielle du COMCEC.

DÉFIS ET PROBLÈMES LIÉS À LA FOURNITURE DE L'ASSISTANCE SOCIALE PENDANT LA COVID-19

- Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a effacé plusieurs années d'efforts de lutte contre la pauvreté. La contraction économique a été relativement plus lente dans les pays membres de l'OCI; cependant, l'impact sur la pauvreté a été drastique.
- La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation significative de la pauvreté et du nombre de personnes confrontées à la famine dans les pays membres de l'OCI.
- La réponse politique en termes de soutien économique et d'allègement de la dette a été relativement plus lente parmi les pays membres de l'OCI que dans le reste du monde.
- Il existe une relation négative entre la couverture de l'assistance sociale et l'adéquation de l'assistance sociale entre les pays membres de l'OCI.
- Au fur et à mesure que le nombre de bénéficiaires augmente, le montant total du transfert reçu par tous les bénéficiaires en tant que part du bien-être total diminue, entraînant des contraintes de ressources dans les pays membres de l'OCI.
- Les outils de protection de l'assistance sociale ne sont pas suffisamment diversifiés parmi les pays membres de l'OCI. Alors que les programmes d'assurance sociale et de soutien au marché du travail sont fréquemment utilisés par de nombreux pouvoirs publics, de tels outils sont moins courants dans les pays membres de l'OCI.
- Les programmes d'assistance sociale n'ont pas été suffisamment soutenus par les politiques du marché du travail, telles que les subventions salariales, la formation et le temps de travail subventionné dans plus de la moitié des pays membres de l'OCI pendant la pandémie de COVID-19. De telles politiques du marché du travail augmentent l'efficacité de l'assistance sociale en limitant le chômage et en protégeant l'adéquation des emplois entre les travailleurs et les employés.

DÉFIS ET PROBLÈMES LIÉS À L'ADOPTION DE SYSTÈMES INTÉGRÉS D'ASSISTANCE SOCIALE

- Avec le changement climatique et le réchauffement climatique à des niveaux alarmants, des catastrophes naturelles plus fréquentes et à des niveaux de catastrophe plus élevés sont attendues dans le monde entier.
- Au sein des pays, les couches pauvres et fragiles de la population sont généralement celles qui sont les plus exposées aux effets négatifs des chocs. Ainsi, les pouvoirs publics ont donc besoin de systèmes d'assistance sociale flexibles et rapides pour répondre aux chocs soudains et protéger les segments les plus fragiles de la société.
- Bien qu'il y ait une tendance claire parmi les gouvernements du monde entier à passer à des systèmes intégrés, l'adoption de tels systèmes varie considérablement selon les pays membres de l'OCI.
- Les systèmes intégrés de suivi et d'information dans l'assistance sociale sont les plus courants dans les pays Membres de l'OCI de la Région MENA et de la Région Asie et les moins courants parmi les membres de la région Afrique.
- Alors que la plupart des membres de l'OCI manifestent un engagement politique fort en faveur de l'adoption de systèmes de suivi et d'information entièrement intégrés dans la prestation de l'assistance sociale, peu de pays membres disposent de systèmes efficaces qui comportent une inclusion dynamique des bénéficiaires et une plate-forme de données unique.
- L'absence de registres sociaux et l'existence de numéros d'identité nationaux uniques réduisent considérablement la vitesse à laquelle les pays peuvent construire les blocs de base des systèmes intégrés de prestation d'assistance sociale.
- Les lois sur la confidentialité des données individuelles, qui sont des exigences cruciales pour le bon fonctionnement des systèmes intégrés, en sont encore à leurs balbutiements dans certains pays membres.
- Le manque d'infrastructures techniques et de savoir-faire est le principal défi contre la construction de systèmes intégrés.
- Les erreurs de ciblage, l'incertitude économique, les problèmes de coordination entre les institutions gouvernementales et la difficulté d'atteindre les groupes minoritaires sont d'autres défis importants auxquels sont confrontés les pays membres dans la mise en place de programmes d'assistance sociale efficaces.

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE

Compte tenu des défis et des problèmes évoqués ci-dessus, une série de recommandations de politique générale sont les suivantes :

a. Recommandations générales

- Lancer des programmes d'échange de personnel et de formation entre les pays membres ayant des niveaux d'intégration différents dans les systèmes d'assistance sociale. Les programmes d'échange de personnel et de formation peuvent faciliter la coordination entre les membres et permettre d'apprendre de l'expérience de chacun. Ces programmes devraient être conçus aux niveaux technique et politique.
- Faire de la protection sociale intégrée la principale priorité politique.
- Déterminer la structure détaillée de l'assistance sociale existante en identifiant quelle organisation dispose de quels ensembles de données, comment ils les utilisent, à quelle fin, ainsi que les outils de partage des données entre les différents programmes.
- Déterminer les ressources financières, humaines et organisationnelles actuellement consacrées aux programmes d'assistance sociale et leur expansion possible dans un cadre intégré.
- Investir dans l'infrastructure des données, les compétences techniques et les ressources humaines pour permettre un meilleur ciblage, une meilleure prestation et une meilleure fourniture des services et des paiements en espèces.
- Identifier les groupes de population ayant besoin d'une assistance sociale et que les programmes existants ne parviennent pas à atteindre.
- Promouvoir une meilleure coordination entre les différentes organisations et institutions responsables de la gestion des programmes d'assistance sociale dans une structure de gouvernance collaborative au niveau local et national.
- Identifier les forces et les faiblesses de chaque programme existant aux stades de la sensibilisation, de l'évaluation, de la fourniture et de la gestion.
- Déterminer les sources des lacunes de chaque programme en assurant une inclusion dynamique des groupes insuffisamment couverts par les structures existantes, tels que les pauvres en milieu rural, les femmes, les travailleurs informels, etc.
- Identifier tous les ensembles de données disponibles qui devraient être reliés aux programmes sociaux, tels que les registres d'état civil, les dossiers fiscaux, les registres d'adresses, les certificats de naissance et le statut des revenus.

b. Recommandations pour les pays à faible niveau d'interopérabilité et à programmes multiples

- Améliorer la prestation des programmes existants en introduisant une interface de données numériques, des systèmes de paiement numériques avec de meilleures interfaces client.

- Élargir la portée de l'interopérabilité entre les programmes existants grâce au partage de données, aux vérifications multiples et à l'ajustement dynamique des données dans un registre de bénéficiaires unique ou au développement de plates-formes de données binaires interopérables.
- S'attaquer à l'insuffisance de la sensibilisation des groupes que les programmes existants ne parviennent pas à couvrir en complétant le système à la demande par des outils administrés et en adaptant des stratégies de sensibilisation spécifiques à chaque groupe, qui présente des circonstances particulières.
- Développer un système de registre unique qui garde une trace de "qui obtient quoi, quand et comment".
- Concevoir un système de réclamations commun qui permette une protection sociale adaptative et un retour d'information dynamique fournie par les clients.
- Développer une passerelle de paiement unique qui conserve des données sur toutes les transactions accessibles à toutes les organisations.
- Explorer les méthodes permettant de connecter les bases de données de protection sociale avec d'autres bases de données institutionnelles qui peuvent conduire à une intégration plus poussée dans une structure plus holistique.

c. Recommandations pour les pays présentant un niveau élevé d'interopérabilité mais ne disposant pas d'un système bénéficiaire totalement intégré

- Développer les plateformes de données interconnectées existantes en un système de bénéficiaires unique en identifiant les obstacles les plus cruciaux (tels que les barrières institutionnelles, le partage insuffisant des données et le manque d'infrastructure technique).
- Concevoir des méthodes pour fournir à tous les bénéficiaires existants et potentiels des identifiants uniques, généralement obtenus à partir des registres sociaux, afin de rendre la sensibilisation et l'évaluation des besoins plus efficaces et efficaces.
- S'assurer qu'il existe une passerelle de paiement unique, une interface client fonctionnelle, une plateforme de traitement des réclamations et une plateforme d'analyse des données ayant accès à toutes les bases de données des programmes d'assistance sociale.
- Créer des outils pour exploiter pleinement les bases de données existantes (papier ou numériques) qui peuvent être transformées en un registre social efficace.
- Concevoir une mise en œuvre pilote à petite échelle d'un système entièrement intégré, valider les résultats et étendre au niveau national.

d. Recommandations à l'intention des pays dotés d'un système intégré de bénéficiaires

- Développer des méthodes pour améliorer la portée des programmes sociaux en concevant des programmes spécifiques pour chaque groupe social et en élargissant l'horizon de l'inclusion dynamique.

- Développer des plateformes de données supplémentaires pour accroître l'efficacité, la précision et la validité des données d'assistance sociale existantes.
- Fournir un environnement de collaboration totale entre toutes les institutions et organisations dans le domaine de l'assistance sociale.
- Développer des systèmes de surveillance numérique sophistiqués, des outils d'alerte précoce intelligents pour mieux identifier les personnes qui ont besoin d'assistance sociale.